

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 38 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 75 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 12 Absent(s) excusé(s) : 20 Absent(s) : 13</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 mars 2017

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 27 mars 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2017-03-27-CC-3 :

Désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants supplémentaires au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Pays Boulageois avec la Communauté de Communes de la Houve,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Val de Moselle avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain,
VU la fusion de la Communauté de Communes du Haut Chemin avec la Communauté de Communes du Pays de Pange,
CONSIDERANT que suite à ces fusions d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM et conformément aux statuts du Syndicat, Metz Métropole est appelée à désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants supplémentaires,

DECIDE de désigner, pour représenter Metz Métropole au Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM :

- en qualité de représentants titulaires :
 - Monsieur Pascal HUBER
 - Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN

- en qualité de représentants suppléants :
 - Monsieur Jean-Louis MICHELOT
 - Monsieur Jean-Marie PECHEUR
 - Monsieur Michel TOURNAIRE
 - Madame Isabelle KAUCIC

Pour extrait conforme
Metz, le 28 mars 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

